

chapelle, dédiée au Saint-Esprit, possédait aussi un caveau réservé à Jossierand Boilliot et à sa famille. Une prébende d'un florin (1) était constituée dans la chapelle de Saint-Hustache, et il est à présumer qu'une messe mortuaire s'y disait à des époques fixes. Adrien Van-der-Kabel, peintre et graveur à l'eau forte, né à Riswyck, près de La Haye, mourut en 1705 à Lyon, où il s'était établi à son retour d'Italie, et fut inhumé dans l'église de la Platière. Selon toute apparence il habitait le quartier ; car, le 28 mai 1690, Adrian, fils de Jean Servais de Limbourgs, peintre, et de Jeanne Perriam, fut baptisé dans la susdite église et eut pour parrain Ven-der-Kabel, et pour marraine, Hélène Jacquemetton, femme de Pierre Périam, tailleur d'habits. (*Invent. des titres de la Platière. — Registre de l'état civil de la Platière*) (2).

Dès l'an 1395, le prieur de la Platière percevait un péage sur le pont du Rhône. Ce droit de péage est indiqué dans une bulle du 30 août 1488, du pape Innocent VII, qui énumère les diverses propriétés de l'ordre de Saint-Ruf, *cum certa decima parte portus Rhodani lugdunensis*. Mais des difficultés s'étant élevées sur ce privilège, les chanoines furent obligés de produire leurs titres; ce qu'ils firent en 1724. Le procès dura une dizaine d'années, et ensuite un arrêt du Conseil, du 16 février 1734, défendit au prieur de percevoir des droits de péage, pontonage, cartelage, couponage, etc. Il paraît que les

(1) Prébende, *de præbendo*, est le droit qu'a un ecclésiastique, dans une église cathédrale ou collégiale où il dessert, de percevoir certains revenus et de jouir de certains droits. (*Dict. de Trévoux.*)

(2) Je dois à l'obligeance de M. Brouchoud et de M. Vachez la communication de ces notes de l'état-civil de la Platière.